

L'Europe et le crime organisé

Relever ensemble le défi – endiguer le crime organisé

Action concertée Justice et Paix Europe 2026

L'Europe est actuellement confrontée à de nombreuses menaces à sa sécurité, son intégrité et sa cohésion, tant internes qu'externes. Face à ces menaces, visibles de tous, un danger en partie dissimulé se développe et prend de l'ampleur : le crime organisé.

La perception sociale et politique de la menace potentielle que représente le crime organisé varie considérablement en Europe. Si, dans certains pays, le problème est presque évident et que de nombreuses initiatives gouvernementales et sociales sont mises en œuvre pour le combattre, la sensibilisation du public reste insuffisante dans d'autres. Il existe souvent le sentiment répandu que le crime organisé concerne les autres. Or, il s'agit là d'une grave erreur d'appréciation. Le crime organisé est un problème mondial et, par conséquent, également un problème européen (en pleine expansion), et aucun État ne peut se soustraire à la responsabilité de relever les défis qu'il pose, d'autant plus que l'une des caractéristiques marquantes de cette forme de criminalité est son caractère transnational.

Une perspective chrétienne nous amène à considérer le crime organisé non seulement comme un défi politique et social, mais aussi comme une manifestation du péché structurel. L'Écriture nous rappelle que « l'amour de l'argent est la racine de tous les maux » (1 Timothée 6, 10). L'Église est donc appelée à témoigner que la lutte contre le crime organisé est une question de conversion, de justice et de solidarité. Cette perspective guide l'analyse et les recommandations qui suivent. Si la lutte contre le crime organisé exige un effort conjoint de l'ensemble des États européens, elle ne se limite pas à un seul aspect. Ses caractéristiques varient considérablement, car les acteurs du crime organisé savent exploiter les spécificités de leurs zones d'activité respectives : nationales et régionales, rurales et urbaines, frontalières et intérieures. Cela explique également l'ampleur et la profondeur de leur infiltration dans les sociétés concernées. Cette imbrication rend la lutte contre le crime organisé particulièrement difficile, car les activités criminelles ne se limitent pas aux bas-fonds. Des individus issus des classes moyennes et supérieures y sont également impliqués. Le crime organisé se caractérise souvent par le brouillage de la frontière entre sphères illégale et légale, entre le « monde souterrain » et le « monde officiel », dû à la création de dépendances, voire d'alliances, entre ces deux mondes. Cette interdépendance conduit fréquemment à une situation paradoxale : d'une part, de nombreuses sociétés subissent les conséquences des activités du crime organisé ; d'autre part, les acteurs de ce crime parviennent à obtenir une certaine tolérance, voire une approbation ou un soutien social, en exploitant habilement ces alliances, en se présentant comme des bienfaiteurs de la société ou en s'arrogeant des missions dévolues à l'État, telles que la sécurité, la protection et le maintien de l'ordre.

L'énorme potentiel de destruction sociale du crime organisé apparaît de manière particulièrement claire à la lumière de la doctrine sociale de l'Église : la plupart des formes de criminalité organisée s'accompagnent des violations les plus graves des droits humains. C'est le cas, par exemple, des homicides et des meurtres qui bafouent le droit à l'intégrité physique ou le droit fondamental à la vie. Le trafic de drogue fait fi du droit à la santé. Ce droit est également mis

en péril de façon irresponsable par l'élimination illégale de déchets toxiques, la contrefaçon de médicaments, le non-respect délibéré des normes de sécurité dans le secteur de la construction, la prostitution forcée d'hommes et de femmes ou l'exploitation sexuelle d'enfants et d'adolescents. Le point commun est que l'on accepte systématiquement que des personnes subissent des préjudices – physiques ou psychologiques, à court ou à long terme – et, dans des cas extrêmes, en meurent. Les individus sont instrumentalisés à des fins lucratives ou par addiction, qu'il s'agisse des victimes ou, souvent, des auteurs de ces actes s'ils y sont contraints. C'est pourquoi le crime organisé s'attaque presque toujours au cœur même des droits humains : la dignité humaine. Cependant, elle viole aussi massivement les autres principes fondamentaux qui constituent la doctrine sociale chrétienne : les principes de justice, de solidarité, d'orientation vers le bien commun, de subsidiarité et de durabilité.

En effet, ces violations doivent être considérées à la lumière du Magistère tel qu'exprimé dans *Gaudium et Spes*, *Centesimus Annus* et *Fratelli tutti*. Le crime organisé constitue une atteinte directe à la dignité de la personne humaine, à l'intégrité de la création et à la vocation des sociétés à servir le bien commun. À la suite de *Laudato Si'*, nous reconnaissons également que le cri de la terre et le cri des pauvres sont indissociables : la dévastation écologique causée par l'exploitation criminelle des ressources est indissociable des souffrances infligées aux communautés vulnérables.

Tout ceci exige une conception plus large de la sécurité, qui doit englober les aspects centraux de la sécurité humaine et intégrer une nouvelle relation entre sécurité intérieure et extérieure. Le concept de sécurité humaine, en particulier, s'avère un outil pertinent pour appréhender la multi dimensionnalité et la complexité des menaces posées par cette forme de criminalité. En effet, il ne s'agit pas seulement de la menace à la sécurité individuelle que représente la violence physique directe, mais aussi des risques sécuritaires tels que les risques sanitaires, la destruction de l'environnement ou les problèmes sociaux qui menacent ou détruisent des vies humaines et la coexistence pacifique des populations. Bien entendu, cela ne doit pas nous conduire à ignorer ou à minimiser les dommages causés par le crime organisé envers la création non humaine. Le monde qui nous entoure est affecté, voire détruit, par exemple par le commerce d'espèces animales et végétales menacées, l'exploitation illégale ou, au contraire, légalisée par la corruption, le braconnage, le rejet d'eaux usées toxiques dans les rivières et les lacs ou encore le déversement d'hydrocarbures et de substances toxiques en mer.

Cela démontre que la lutte contre le crime organisé doit être un enjeu politique et social transversal. Il est donc insuffisant de laisser ce combat à la seule police ou à la justice. Chaque société concernée doit au contraire rendre compte honnêtement des avantages qu'elle tire, consciemment ou non, de certaines formes de crime organisé. Cela commence par le travail non déclaré dans le bâtiment ou l'achat de cigarettes sans permis, et s'étend de la fréquentation de maisons closes ou du recours illégal à du personnel domestique à l'achat de produits dopants, de drogues festives ou d'œuvres d'art volées. L'acceptation sociale de la fraude fiscale comme une infraction mineure ne diffère que graduellement de la fraude fiscale massive à laquelle contribuent des banquiers respectables. Dans la mesure où le crime organisé fonctionne en grande partie selon les principes du marché, il ne peut prospérer que s'il existe une demande sociale. Sans un changement de culture au sein d'une société où le crime organisé est actif, il est voué à l'échec.

Pour l'Église, ce changement culturel doit commencer par une conversion des cœurs et des communautés. Les paroisses, les diocèses et les institutions catholiques sont appelés à devenir des lieux de résistance à la corruption, des modèles de transparence et des écoles de justice et

de paix. La prière, la catéchèse et le témoignage liturgique doivent accompagner l'action sociale et politique, afin que la lutte contre le crime organisé soit fermement ancrée dans l'Évangile.

C'est pourquoi la Conférence des Commissions européennes Justice et Paix appelle à de larges alliances nationales et européennes contre le crime organisé, réunissant les acteurs politiques, les forces de l'ordre, la société civile et les Églises. De notre point de vue, les mesures suivantes sont nécessaires de toute urgence pour que, ensemble, nous puissions lutter efficacement contre le crime organisé en Europe :

1. Un engagement commun repose sur une définition commune et contraignante de la criminalité organisée. À partir de la définition des Nations Unies, il convient donc d'initier en Europe un processus visant à élaborer une telle définition de manière interdisciplinaire et à en évaluer régulièrement l'efficacité.
2. Il est toujours urgent de renforcer et d'étendre Europol. L'Évaluation des menaces liées à la criminalité grave et organisée de l'UE à l'horizon 2025 (EU-SOCTA) offre une perspective stratégique sur la dynamique des réseaux criminels et les tendances émergentes.
3. Une stratégie européenne globale est nécessaire pour harmoniser, intégrer et mutualiser les efforts nationaux et internationaux. L'initiative EMPACT existante doit être étendue. Les conditions sont relativement favorables au niveau de l'UE, mais une coopération beaucoup plus intensive et un renforcement des réseaux sont indispensables, notamment pour accélérer et améliorer l'échange d'informations entre les autorités nationales. Les plateformes d'échange existantes ou nouvellement créées, telles que le Réseau judiciaire européen de lutte contre la criminalité organisée (EJOEN), doivent être en mesure de recenser l'évolution constante des formes de la criminalité organisée afin d'adapter en conséquence les réactions politiques, policières, judiciaires, etc. Cela nous permettra d'adapter avec souplesse nos réponses politiques et policières.
4. Nous demandons que la lutte contre le crime organisé soit davantage considérée comme un enjeu transversal des politiques nationales et européennes. Cela signifie que cette question doit être systématiquement prise en compte dans les réflexions conceptuelles relatives à l'orientation des politiques de développement, économiques, sociales, éducatives et d'intégration, par exemple.
5. Concrètement, nous proposons donc la mise en place de tables rondes réunissant divers groupes et institutions aux niveaux européen et national, concernés par ce problème, afin d'échanger des informations et des expériences, de discuter des mesures et initiatives nécessaires ou utiles et d'élaborer des recommandations appropriées à l'intention de la société, des décideurs politiques et des autorités.
6. Une prévention efficace passe par l'information, l'éducation et la sensibilisation. À cette fin, il est nécessaire de financer et de promouvoir les projets et les institutions qui s'engagent dans cette voie. Dans ce contexte, il convient de promouvoir des organisations comme le Réseau Libera, qui mettent en œuvre des actions de développement personnel pour renforcer la résilience de la société dans son ensemble à moyen et long terme. Une attention particulière doit être portée aux associations de soutien aux victimes du crime organisé.

7. Inspirés par les propos du pape François, qui a déclaré que « le crime organisé s'attaque à des millions d'hommes et de femmes qui ont le droit de vivre leur vie dans la dignité, à l'abri de la faim et de la peur de la violence, de l'oppression ou de l'injustice », nous appelons les Églises et leurs organisations à saisir toutes les occasions, non seulement pour sensibiliser à la gravité sociale de la criminalité en col blanc, mais aussi pour prêcher et enseigner avec constance contre la corruption, célébrer des actes liturgiques de pénitence et d'intercession pour les victimes, et former les consciences par la catéchèse et la doctrine sociale de l'Église. Les activités entrepreneuriales des Églises ne doivent ni promouvoir ni faciliter le crime organisé, ni présenter elles-mêmes des caractéristiques criminelles. Le groupe de travail de haut niveau du Vatican sur le crime organisé devrait achever ses travaux et établir une norme de droit canonique pour l'excommunication des membres du crime organisé.

8. Enfin, les Églises, dans leurs structures respectives, doivent se positionner à tous les niveaux comme alliées des personnes, initiatives et organisations qui luttent contre le crime organisé. Elles doivent être conscientes de leurs vulnérabilités dans le cadre de leurs activités et se prémunir contre toute influence criminelle. Cela concerne, par exemple, l'implication des organisations caritatives ecclésiastiques ou d'autres programmes d'aide. De plus, les banques ecclésiastiques ne peuvent investir dans des entreprises ou des secteurs économiques liés au crime organisé.

En conclusion, lutter contre le crime organisé n'est pas seulement une nécessité politique, mais aussi un devoir de disciple. Justice et Paix Europe affirme que l'appel du Christ à la justice et à la paix nous enjoint de dénoncer les structures du péché, d'accompagner les victimes et de promouvoir une culture de réconciliation. Cette Action concertée vise à conjuguer plaidoyer concret et témoignage théologique, en ancrant notre action commune dans l'Écriture, la Tradition et la doctrine sociale de l'Église.